

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2020

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)
Charlène MOUSSET
Laurent BESNARD
Isabelle FRETZ
Alexandre PHILISPART

Daphné PERROT
Patrick WALLET
Kelly CHEVALLIER
Hervé LAUREAU

Yannick CAILLET
Jocelyne COUSSEAU
Gilles BONIN
Estelle LANCELOT
Laurent CHABRILLAT

Retard : Kelly CHEVALLIER arrivée à 19h25

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h15. Elle a été levée à 21h30.

Secrétaire de séance : Aurore PREAUD

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- I. POINT FINANCIER :
 - Dépenses à fin mai 2020
 - Retour réunion « commission finances »
- II. DELIBERATIONS :
 - Vote des taxes locales (TH, TFB, TFNB.)
 - Vote du budget primitif 2020
 - Vote des subventions
 - Vote des travaux « rue de la cavée »
 - Vote de la vente de la parcelle de terrain « côte aux brebis » y compris sa désaffectation du domaine public.
 - Vote de la mise en place d'un self en réfectoire école
 - Vote de l'enherbement cimetières
 - Vote des Tarifs cantine, garderie
- III. POINT URBANISME :
 - Retour côte de la Chênaie
 - Retour lotissement St-Vincent
 - Suivi des dossiers en cours
- IV. POINT ECOLE :
 - Suite conseil école
- V. POINT ANIMATION :
 - Fête du village
 - Repas des seniors...
- VI. QUESTIONS DIVERSES :
 - Tirage au sort des jurés d'assises.
 - Boitage

APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Mr le Maire Moise CARON ne peut procéder à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal n'ayant pas la feuille de présence. Il le fera donc au prochain conseil et la fera signer par chaque conseiller.
Pas d'absents à la séance, juste un retard de 10 minutes de Kelly CHEVALLIER.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire Moise CARON ne redonne pas lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 29/05/2020, chaque conseiller l'ayant reçu et lu de son côté.

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni questions, Mr le Maire Moise CARON propose de voter pour ce CR.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	14
----------	---	--------------	---	--------	----

Mme Kelly CHEVALLIER étant arrivée juste après.

I. POINT FINANCIER :

1) Dépenses à fin mai 2020 :

Mr le Maire Moise CARON rappelle que les dépenses font l'objet d'un tableau de suivi qui est budgété au 1/12 chaque mois pour avoir un suivi régulier et permanent de la trésorerie. Un tableau de suivi est fourni aux conseillers en début de séance.

Le tableau sera modifié pour la prochaine séance suite à quelques modifications à la dernière commission finances et aux votes de ce soir sur certains chapitres. Tableau édité au 23/06/2020.

M le Maire Moise CARON explique que le budget doit être voté par section : le fonctionnement et l'investissement, puis par chapitre.

Chaque section comprend des chapitres et différents articles formant chaque chapitre avec un montant total par chapitre.

Le budget doit bien évidemment être à l'équilibre, autant en fonctionnement qu'en investissement, et être validé par la perception.

Validation par mail, reçu lors de la séance, de la perception.

Il a été élaboré et validé par la commission finances avec l'aide de Brigitte à la mairie. Ce budget se veut positif avec un excédent de fonctionnement plutôt stable aux autres années, un plan d'investissement 2020 plutôt ambitieux avec un bon niveau d'autofinancement. Un besoin de financement complémentaire de 7% hors augmentation des taxes que nous allons voter, un désendettement de près de 80 000 euros.

L'endettement de la commune est en baisse, avec un peu moins de 400 Euros/habitant.

Plusieurs baisses des dotations sont toujours à constater par rapport aux précédentes années. Hausse des dépenses.

Hausse des charges prévues d'environ 3%, les salaires qui évoluent, les charges IRCANTEC...

Une baisse de la démographie, ce qui entraîne une baisse des dotations. Ces dernières étant délivrées en fonction du nombre d'habitants. Nous subissons 2 peines lorsque nous n'augmentons pas les impôts : la première de ne pas avoir une rentrée supérieure, et la deuxième de ne pas avoir l'effort fiscal octroyé par le département ou la préfecture.

« Aux yeux de la préfecture et du Département, nous ne sommes pas la commune la plus pauvre, donc on donne plus facilement à une autre commune qu'à Houlbec-Cocherel. »

2) Retour réunion « commission finances » :

Intervention de Charlène MOUSSET, VP de la commission finances.

FONCTIONNEMENT :

✓ Dépenses :

Pour faire plus simple, c'est ce qui nous sert à faire vivre la commune.

Les dépenses sont assez stables d'une année sur l'autre.

Chapitre 011 : Pas de variations significatives sur les dépenses courantes, à caractère général (combustibles, eau, électricité, ...).

Total retenu : **420 527 euros**

Chapitre 012 : Charges de personnel, augmentation prévue mais on reste globalement comme l'année dernière.

Total retenu : **350 000 euros**

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement afin de créer des recettes en investissement/report.

Total retenu : **114 000 euros**

Chapitre 042 : Dotations annuelles concernant les différents investissements immobiliers détenus par la commune.

Total retenu : **19613 euros**

Chapitre 65 : Charges de gestion courante (indemnités élus, cotisation retraite, CCAS, ...)

Total retenu : **111 434 euros** avant rajout de 3000 euros sur la ligne concernant le CCAS soit **114 434 euros**.

Chapitre 66 : Charges exceptionnelles afin de faire face aux imprévus. Delta entre les dépenses et les recettes.

Total retenu : **28033 euros** auquel on doit retirer 3000 euros rajoutés à la ligne CCAS du chapitre 65, soit **25 033 euros**.

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 1 059 507 euros pour le budget 2020 contre 1 056 717.77 en N-1.

✓ Recettes :

Chapitre 002 : Excédent du budget antérieur reporté.

Total retenu : **156 576 euros.**

Chapitre 013 : Remboursements de charges sociales, assurances...

Total retenu : **15 697 euros**

Chapitre 042 : Les immobilisations corporelles, jeux d'écritures DGFIP.

Total retenu : **30 187 euros**

Chapitre 70 : Paiement des concessions du cimetière, gaz, droit de stationnement du camion de pizza, paiement par les parents de la cantine scolaire...

Total retenu : **67 500 euros**

Chapitre 73 : Taxes foncières et d'habitation principalement...

Total retenu : **531 000 euros**

Chapitre 74 : Dotations reportées de l'année précédente.

Total retenu : **236 047 euros**

Chapitre 75 : Revenus perçus de la location de la salle polyvalente en baisse du fait de la covid19.

Total retenu : **4500 euros**

Chapitre 76 : Produits financiers.

Total retenu : **1.20 euros**

Chapitre 77 : Principalement immobilisations par rapport à la vente des terrains de la côte aux brebis...

Total retenu : **18 000 euros**

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 059 507 euros contre 1 056 717.77 en N-1.

Soit un budget à l'équilibre.

II. DELIBERATIONS :

1) Vote du budget primitif 2020 et vote des taxes locales (TH, TFB, TFNB) :

Ce qui est important est de voir le global de chaque chapitre. Plusieurs choses sont regroupées dans chaque chapitre et peuvent évoluer selon les demandes de la perception.

✓ Votes des Dépenses :

Vote Chapitre 11 : Dépenses à caractère général

420 527 euros contre 374239 euros en N-1.

Il y a eu pas mal d'augmentations, notamment au niveau de l'entretien des terrains, de la voirie.

- Question de Daphné PERROT *ligne 62876* : Que veut dire « remboursement de frais (instruc. PC) ?

Réponse fournie par Yannick CAILLET : il s'agit du paiement à la SNA concernant de l'instruction des dossiers de permis de construire.

Il y aura une augmentation du fait des permis suite au lotissement de « Saint Vincent (18 logements d'un côté et 9 de l'autre) » 15 000 euros.

Intervention de M le Maire Moïse CARON à propos du calcul auprès de la SNA : un vote est pris au parlement des maires. Les frais généraux de la cellule SNA/l'ensemble des dossiers instruits (PC, déclarations de travaux) = coût global.

Certains dossiers sont très pointus et il faut des personnes capables de gérer ce genre de dossiers. L'urbanisme est un sujet pointu avec des codes urbanismes qui évoluent.

Attention la SNA a souffert lors de la reprise de la CAPE. Le coût des PC a augmenté pour Houllbec-Cocherel.

Il y a un retour au niveau des impôts 1 an après sur chaque PC. Il s'agit de la taxe d'aménagement qui est de 5%, ce qui est le niveau le plus élevé. Il faut arriver à équilibrer les différentes taxes, TH, la TFB, TFNB.

- Question d'Alexandre PHILISPART sur la différence entre le total N-1 page 3 et celui reporté en page 5.

Pas de réponse donnée pour le moment : à revoir ultérieurement.

M le Maire Moïse CARON doit nous fournir le compte administratif 2019.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote chapitre 12 : Charges du personnel

Il peut y avoir quelques différences selon le nombre de personnes embauchées en plus, en rapport avec des salariés malades, absents... Augmentation d'environ 3%.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote chapitre 23 : Dotations aux amortissements des immobiliers

Confirmation faite par la perception : 114 000 euros.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote chapitre 42 : Autres charges de gestion courante.

Ce sont des annuités constantes.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.

Indemnités élus, cotisations retraite, CCAS (conseil communal d'action sociale), service incendie...

Explication de M le Maire Moise CARON sur la ligne service incendie : il faut payer la totalité en une fois ce qui plombe le budget en début d'année. Il s'agit du service de défense incendie.

Interrogation sur le montant du CCAS : il est décidé d'enlever du montant des imprévus ligne 6718, 3000 Euros et de les réintégrer sur la ligne 657362.

- Question d'Hervé LAUREAU sur la ligne 67548 Qu'y a-t-il dedans ?

Afin d'y répondre Yannick CAILLET décide d'aller chercher les classeurs de Brigitte qui est en congés.

Réponse : Il s'agit des versements des attributions de compensation au syndicat de voirie.

Avant c'était la SNA qui payait en direct à la voirie. Désormais c'est la commune qui avance et la SNA qui nous rembourse.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote chapitre 66 : Charges financières.

Il s'agit d'annuités constantes.

Tableau des différents emprunts et graphique à fournir aux élus par M le Maire Moise CARON.

Les intérêts des emprunts se retrouvent en fonctionnement et les remboursements de capitaux sont dans les investissements.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote chapitre 67 : Charges exceptionnelles.

Il s'agit d'une « poire pour la soif » afin de pallier aux imprévus. Cela évite de refaire des délibérations et de nouveaux votes en conseil.

Montant retenu de 25 033 euros retenus qui est tout à fait raisonnable car les montants sur les précédentes mandatures étaient trop élevés.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RETENU = 1 059 507 euros pour le budget 2020 contre 1 056 717.77 en N-1.

Le budget Dépenses est donc validé et accepté à l'unanimité

✓ Votes des Recettes :

Détails énoncés par M le Maire Moise CARON:

Vote chapitre 002 : Report de l'excédent antérieur 156 576 euros.

Voté lors du conseil administratif lors de l'ancienne mandature et acté par la perception.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote chapitre 013 : Atténuation de charges

Remboursement d'assurances concernant les membres du personnel malade. Une assurance avait été souscrite auprès de la SIGAP afin de pallier aux dépenses liées aux membres du personnel en longue maladie.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote chapitre 042 : Opérations de transfert entre sections

Immobilisations corporelles : DGFIP, montants reversés par la perception.

Explications fournies par Charlène MOUSSET : il s'agit d'une écriture comptable. L'exemple de la prévision de l'achat du self est mis en avant. C'est une provision. Ce sont des charges que l'on a dans nos lignes mais que l'on amorti au fur et à mesure.

Demande faite à Charlotte MOUSSET par M le Maire Moise CARON afin d'avoir plus de détails sur la ligne.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes

Il s'agit du paiement des concessions du cimetière, les conduites de gaz, les règlements de la cantine scolaire, les autres droits de stationnement et de location pour le camion pizza par exemple, redevance annuelle de l'agence postale communale. Nous avons moins de recettes sur la cantine cette année du fait de la covid19.

Information donnée par M le Maire Moise CARON concernant l'APC : renégociation avec l'agence postale afin de renégocier à la hausse le loyer perçu.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote chapitre 73 : Impôts et taxes

Intervention de M le Maire Moise CARON : tableau fourni aux élus pour le calcul des taxes.

Part communale actuelle d'Houlbec-Cocherel 10.03%.

Il s'agit là de la revalorisation des taxes d'habitation, foncières bâties, foncières non bâties.

3 propositions sont faites au conseil : une augmentation de 2.5% de la part communale de base, 3% ou 3.5%.

Si on augmente de 3% ce sont 3% bruts car nous avons déjà une augmentation de base par rapport à la valeur locative.

C'est la préfecture qui envoie un tableau avec un détail des valeurs locatives des maisons selon les communes. A Houlbec-Cocherel notre valeur locative est plutôt élevée, son augmentation est de 1.71% de la valeur locative.

Ce serait une erreur de gestion de ne pas augmenter ses taxes durant plusieurs années.

Intervention de Yannick CAILLET concernant la demande de subventions : le département regarde de très près l'effort fiscal de la commune pour délivrer les subventions.

Intervention de M le Maire Moise CARON : les institutions comprennent que si nous n'augmentons pas les impôts, c'est que nous avons le budget suffisant et qu'il n'y pas lieu de nous verser une subvention.

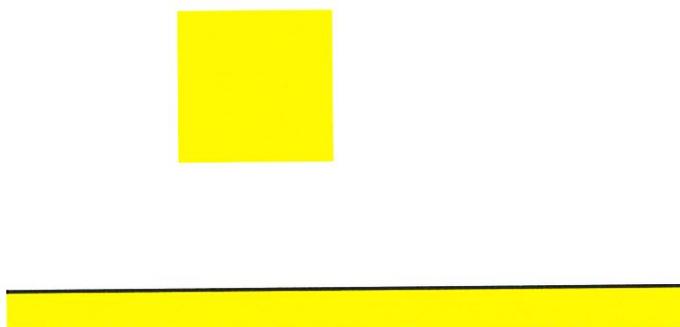
On nous demande de plus en plus au niveau de la commune (éclairages, entretien...) et nous avons une grande commune.

Explications données par M le Maire Moise CARON sur la lecture du tableau : Si on augmente de 2.5%, nous récupérons 12 274.38 euros, pour 3% nous récupérons 14 729.26 euros et 3.5% 17 184.14 euros.

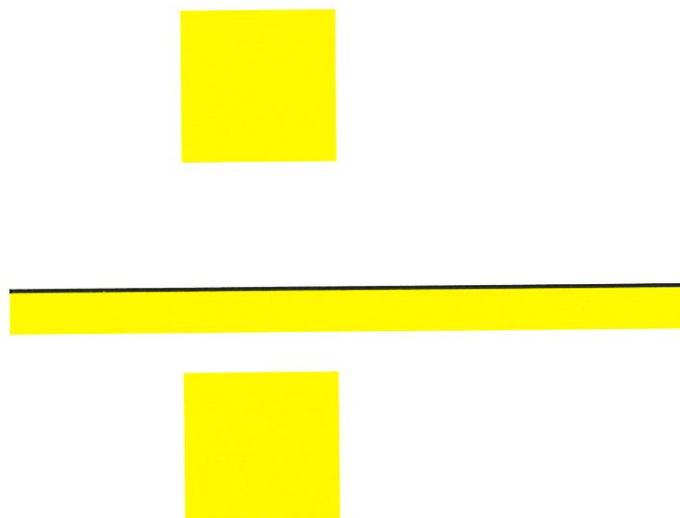
Nous sommes totalement dans la moyenne nationale de TFB. Nous sommes en dessous de la moyenne concernant la TFNB. Souvent les communes augmentent la TFNB afin d'inciter les propriétaires des terrains inoccupés à vendre. Cela permet de récupérer des terrains pour des primo-accédants. La terre agricole veut cependant être de plus en plus conservée ce qui est une bonne chose. A Houllbec-Cocherel, nous avons pas mal de terrains de ce type.

Nous pouvons augmenter la TH de 3% et les autres moins par exemple ou alors faire la même augmentation pour les 3 taxes.

TH
TFB
TFNB



TH
TFB
TFNB





Le vote des taxes viendra en recettes de la page 4, ligne 73111 et on augmentera la part de reversement du fonctionnement vers l'investissement afin de compenser le manque. Il s'agit juste d'une écriture comptable et ne changera rien aux montants globaux.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote des taxes en une seule fois pour l'ensemble des taxes TH, TFB et THNB:

Contre	1	Abstention :	0	Pour :	14
---------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

- **Augmentation de 3% retenue.**

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre	1	Abstention :	0	Pour :	14
---------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote contre d'Isabelle FRETZ.

Nous retenons donc une augmentation de 3% des taxes TH, TFB et TFNB soit 14 729.26 euros.

TOTAL ligne 73111 : 494 000 euros + 14729. 26 euros = 508 729.26 euros.

Vote chapitre 73 :

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Ce sont des montants qui nous sont donnés, nous ne pouvons pas les faire évoluer. Nous avons souvent de bonnes surprises.

Autres attributions péréquation : SNA

Ligne 7478 : participation autres organismes (Chambray/Rouvray). Il s'agit de ce que l'on refacture à Rouvray pour l'école et ce qu'on refacture à Chambray pour le prêt du personnel. On en a un peu tenu compte en 2020 mais pour l'entretien des espaces verts M Patrick VALLET demande à récupérer ce membre pour des travaux à effectuer sur Houlbec-Cocherel.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Nous enregistrons un manque à gagner sur la location de la salle polyvalente du fait de la covid19.

Les locations prévues sur 2020 vont nous rapporter car ce sont principalement des locations de la moitié de la salle.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote chapitre 76 : Produits financiers

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote chapitre 77 : Produits exceptionnels

Ligne 775 : vente en attente des terrains de la côte aux brebis. Une affaire qui ne se termine pas. Il faut en finir avec ce dossier.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

TOTAL RETENU DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 059 507 euros contre 1 056 717.77 en N-1 avec les 14 729.26 euros de taxes à réintégrer mais il ne s'agit qu'un jeu d'écriture transparent.

Le budget Recettes est donc validé et accepté à l'unanimité.

2) Vote des subventions aux associations :

Explications données par Yannick CAILLET sur la ventilation de la ligne 6574 « subvention organisme privé » est faite en même temps 6230 euros.

Amis des monuments historiques de l'Eure et des sites	200 euros
AVPHC	1500 euros
BTP CFA Evreux (formation pro 2 personnes)	140 euros
CFA IE Eure (formation pro 2 personnes)	140 euros
Coopérative de l'école + achat nouveaux livres (400 euros/classe)	3100 euros
Habitat humanisme	500 euros
Mission locale Vernon	200 euros
Secours Catholique	300 euros
Vélo club	150 euros
TOTAL =	6230 euros

Pas de subvention pour le football FC MADRIE cette année. Nous leur prêtons le terrain, les vestiaires, nous leur faisons l'entretien du terrain. Nous leur demandons de se rapprocher de la SNA afin d'obtenir cette subvention. Nous pouvons toutefois appuyer leur dossier.

- Question de Kelly CHEVALLIER : Quelle est la 1^{ère} association ?

Réponse de Yannick CAILLET et M le Maire Moise CARON : il s'agit de l'AMSE, une association très active sur le patrimoine historique de l'Eure. Dès que nous avons une question sur un documents ou un monument, ils nous aident à trouver la réponse. Ce sont eux qui nous aident si nous avons besoin de faire une inscription pour des gros travaux sur l'église. Ils sont très actifs et reconnus auprès de la préfecture. Ils travaillent avec la fondation du patrimoine. Par exemple, pour les travaux que l'on engagera sur les murs d'enceinte de l'église, il faudra faire appel à eux. Ils organisent tous les ans une manifestation « confluence » sur le patrimoine Eurois.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

- Réponse de Charlene MOUSSET concernant la question d'Alexandre PHILISPART sur la différence entre le total N-1 page 3 et celui reporté en page 5 :

Sur le résultat du budget de la mairie sur l'année on dégage un excédent ou une perte. On affecte cet excédent ou cette perte comme on le veut sur différentes lignes. C'est pour cela qu'il y a des transferts entre le fonctionnement et les investissements.

INVESTISSEMENT :

- ✓ Dépenses :

Explications fournies par Charlene MOUSSET.

Vote Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté 61351 euros

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote Chapitre 40 : Il s'agit des immobilisations qui vont rentrer en investissement selon les travaux que l'on va faire.

Pour l'hôtel de ville nous avons mis 30 000 euros/ Changement des rideaux de l'école qui n'étaient ignifugés 5100 euros.

Total : 35 100 euros

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote Chapitre 16 : Emprunts, soit le total de l'annuité que l'on rembourse sur l'année concernant les emprunts de la commune + les intérêts du nouvel emprunt de 70 000 euros estimés à 3000 euros.

Total : 73 000 euros

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote Chapitre 20 : Renouvellement du matériel informatique de la mairie 4000 euros,

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote chapitre 204 : Enfouissement de la route de Gaillon

Total : 15 420 euros

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote chapitre 21 : Report de l'aménagement du parking Frélicot 10 000 euros, les travaux de la nouvelle mairie 16 248 euros, le cimetière : relevé des tombes 10 580 euros et entretien du cimetière 10 524 euros, des travaux de voirie 20 000 euros, une nouvelle cellule de refroidissement et un congélateur 5000 euros. L'achat d'un nouveau tracteur tondeuse 20 000 euros, école numérique rurale et matériel informatique pour la nouvelle mairie 10 200 euros, achat de mobilier pour la nouvelle mairie 10 000 euros

Provision faite dans les 133 752 euros ligne 198 de 25 000 euros pour le self de l'école + 26 000 euros de remise en conformité de l'ancienne mairie + 2500 euros pour l'escalier et la rambarde de la nouvelle mairie + enherbement du cimetière.

- Question de Laurent Chabrilat : Vous n'avez pas prévu les travaux pour les murs d'enceinte du cimetière ? Ils seront faits sur l'année prochaine. Nous sommes en attente d'autres devis. Patrick WALLET explique n'avoir eu qu'un devis. Nous avons priorisé les 3 postes les plus importants qui sont le self, la mise en conformité de l'ancienne mairie si nous avons un restaurateur qui doit s'installer, et la fin des travaux de la nouvelle mairie.

Total : 220 056 euros

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Vote chapitre 23 : Immobilisations en cours. Voirie, captage des eaux pluviales sur le clos des vallons 8720 euros (une économie de 1800 euros sur le clos des vallons où les travaux sont finis).

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote chapitre 26 : Rien de noté

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 417 647 euros

✓ Recettes :

Vote chapitre 021 : Report des opérations financières du fonctionnement 114 000 euros

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote chapitre 040 : Amortissement des immobilisations. Report des annuités constantes 19 613 euros

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote chapitre 10 : Report de l'excédent de fonctionnement en investissement 124 168 euros

Total : 147 168 euros

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote chapitre 13 : Subventions (état + département) pour l'ascenseur PMR 12 348 euros. Pas de montants mis pour les amendes de police car on n'a pas vraiment d'idée du montant qui va nous être reversé.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Vote chapitre 16 : Emprunt contracté et voté lors du précédent conseil de 80 000 euros.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :

Intervention de M le Maire Moise CARON : le total est donc de 417 647 – 373 129 = manque de 44 518 euros qui va être compensé en partie par les taxes que nous avons voté ce soir 14 729.26 euros. Il restera 29 789 euros à trouver. Nous pouvons donc faire un emprunt d'écritures, une ligne dans le budget qui nous permet d'équilibrer le budget. Nous nous en servons que si nous en avons besoin.

Le budget investissement est donc validé et voté à l'unanimité.

- Vote des 12 personnes du CCID soit la commission communale des impôts directs qui nous demande d'élire des membres titulaires et des membres suppléants.

Nous devons en voter 24 ce jour et seuls 12 seront tirés au sort pour représenter la commune.

Intervention de Daphné PERROT pour le vote basé sur le nombre de d'habitants et les listes électorales.

Tirage au sort fait par le numéro de page de 2 à 140 et un numéro tiré au sort entre 1 et 8 par page.

- Vote du juré d'assises selon un nombre d'électeurs : il faut qu'il ait 23 ans en 2021.

Autre listing extrait spécifiquement en mairie. Il en faut 1 seul pour 1300 habitants.

- Vote des travaux « rue de la cavée » :

Intervention de M le Maire.

Une partie des travaux est à notre charge et seront refacturés à la SNA afin d'être remboursés par la suite.

Intervention de Patrick WALLET : pour l'instant 1 seul devis sur la pose des caniveaux soit 15 100 euros HT et 18 120 TTC avec une TVA à 20%. Cela comprend la fourniture et pose de caniveaux bétons en remplacement de caniveaux existants sans grille (70m linéaire) et fourniture et pose de caniveaux bétons non existants (10 m linéaire)

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

3) Vote tarifs de la cantine : tarifs applicables pour la rentrée scolaire 2020-2021

PAIEMENT CANTINE : Pour simplifier la gestion, le paiement de la cantine est mensualisé sur 10 mois et la somme forfaitaire mensuelle tient compte du nombre d'enfant et de repas par semaine (cf. tableaux ci-après).

Pour les enfants de la commune :

		nbr repas par semaine			
		1	2	3	4
Nbr enfant	1	14,9 €	29,7 €	44,6 €	59,4 €
	2	28,4 €	56,7 €	85,1 €	113,4 €
	3	40,5 €	81,0 €	121,5 €	162,0 €

Pour les enfants hors commune :

		nbr repas par semaine			
		1	2	3	4
Nbr enfant	1	19,6 €	39,2 €	58,7 €	78,3 €
	2	37,1 €	74,3 €	111,4 €	148,5 €
	3	53,7 €	107,3 €	161,0 €	214,7 €

Les autres tarifs :

- Occasionnel : 6,40€
- Employés communaux et personnel de l'école : 5,20€

Les tarifs affichés pourront être modifiés en cours d'année en fonction des conditions des fournisseurs. Le forfait étant lissé sur 10 mois, toute demande de modification de fréquentation en cours d'année sera facturée 15€ par enfant concerné

PAIEMENT GARDERIE : Pas de changement de tarifs par rapport à l'année précédente.

La facturation de la garderie est de 1,00€ par ½ heure. Toute ½ heure commencée est facturée. Le paiement de la garderie se fera tous les mois. Après 19h00, la ½ heure sera facturée 15,00€. Au bout de 3 fois dans le mois, les enfants seront exclus temporairement.

DEMANDE PONCTUELLE : En cas de demande ponctuelle (inscription exceptionnelle à la cantine ou à la garderie), la facturation se fera le mois suivant, au tarif occasionnel pour la cantine et au tarif en vigueur pour la garderie.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

4) Vote de la parcelle de terrain de la « côte aux brebis » :

Retiré car déjà voté dans un autre conseil

5) Vote de l'enherbement du cimetière :

Reporté à une date ultérieure.

6) Vote self en réfectoire école :

Intervention de M le Maire Moise CARON :

Il s'agit ici de voter sur le principe de la mise en place d'un self et nous voterons ultérieurement le devis.

Suite à un entretien avec M le Préfet, une subvention est possible. Il faut donc déposer rapidement un dossier.

Cela comprend un service pour 60 enfants du CP au CM2. Les maternelles ne sont pas concernées.

Le but est de fluidifier le passage de chaque enfant et les initier au tri et au rangement.

Plus de question n'étant posées, Mr le Maire propose de passer au vote :

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

III. POINT URBANISME :

Intervention de M le Maire Moise CARON et Yannick Caillet.

1) Retour « Côte de la Chênaie » :

Recours gracieux déposé par M. Guérin. Nous verrons ce que cela va donner, affaire à suivre.

2) Retour lotissement Saint Vincent :

Présentation du projet par le lotisseur le 07/07/2020. Pas d'avancement pour le moment.

3) Suivi des dossiers en cours :

Un point urbanisme sera refait au prochain conseil.

IV. POINT ECOLE :

Intervention de Yannick CAILLET et Estelle LANCELOT de la commission école.

Le budget est équilibré. La coopérative est en positif du fait de la Covid19, les sorties scolaires prévues n'ont pas pu se faire.

En attente du compte-rendu de Mme la directrice Prisca JAMET.

V. POINT ANIMATION :

- Pas de fête du village du fait de la covid19
- Repas des séniors fixé au dimanche 4 octobre 2020 avec un thème en cours de détermination

Le reste est annulé toujours en raison de la covid19.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

- Boitage :

Intervention de M le Maire Moïse CARON .

Nous vous demanderons durant votre mandature de faire du boitage. C'est la vice-présidente de la communication Daphné PERROT qui décidera de faire ou non une opération de boitage.

Intervention de Yannick CAILLET.

Une seule chose à boiter chaque année c'est l'agenda communal car il est gratuit, et il y a des annonceurs qui nous demandent de le distribuer.

Plusieurs modes de communication sont proposés aux habitants : Facebook, un site internet en cours de mise en route, newsletter.

La séance a été levée à 21h30.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le **mardi 16 juillet 2020 à 19h** (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.